

DECISION DU MAIRE N° 2020/36

OBJET : mise vente de nouveaux articles à la boutique de la Maison du Passementier

Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020.

Considérant la nécessité de fixer les prix de vente de nouveaux articles pour la boutique de la Maison du Passementier.

DECIDE

De mettre en vente dans la boutique de la Maison du Passementier de nouveaux articles, aux prix suivants :

- Woody le mouton au prix de 19€ l'unité
- Hary le Hérisson au prix de 19€ l'unité
- Petit Nemo au prix de 16€ l'unité
- Animal Blocks au prix de 16€ l'unité

La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Les services municipaux concernés.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds, le 11 septembre 2020

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Marc CHAVANNE